

	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations à la section Terrace-Stewart.	7,000 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Emplacement de Vanderhoof à Fort-St-James.	4,800 00
	Ligne téléphonique de Barrière à Barrière Forks.	3,425 00
448	Réseau télégraphique du Yukon—Extension de Endako à l'extrémité inférieure du lac François—A voter de nouveau.	2,700 00
	Ligne téléphonique de Dawson Creek à Kilkerran.	800 00
	Ligne téléphonique de Quesnel à Prince-George.	12,500 00

DIVERS

	Entretien et maintien des barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, pour arpentages s'y rattachant et règlement des dommages aux terrains—Crédit supplémentaire requis.	11,000 00
	Pour l'érection d'une tablette commémorative à la mémoire de feu le Dr. Alpheus Todd, ci-devant bibliothécaire du Parlement.	1,000 00
449	Arpentages et inspections—Crédit supplémentaire requis.	17,500 00
	Nouvelle coque requise pour le navire <i>Samson</i> —A voter de nouveau.	7,600 00
	Pour payer à la veuve de feu Joseph Byrne, employé à Ottawa, dont le cas a été approuvé pour la mise à retraite de certains membres du service public mais qui est décédé pendant que le rapport attendait la sanction du Gouverneur général en conseil, l'allocation représentant huit mois de salaire payable à l'époux s'il eût vécu.	671 40

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 17 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

28 Bureau de poste—

Appointements, comprenant montant requis pour payer l'opérateur grade 2 de la machine à poinçonner les cartes Holleritch d'après le décret du Conseil C.P. 156-2521 en date du 24 décembre 1923.	1,143,729 00
Dépense casuelle.	195,000 00

VII—AGRICULTURE

47 Industrie laitière, y compris l'octroi de \$3,000 au Conseil National de l'Industrie laitière.	230,000 00
48 Entrepôts frigorifiques.	30,000 00